APPEL À PROJET

Agir pour la Nature en Nouvelle Aquitaine

Publics concernés

- #Association
- #Collectivité territoriale
- #Entreprise
- #Établissement public

Domaines secondaires

- #Environnement
- #Biodiversité

L'appel à projets "Agir pour la Nature en Nouvelle-Aquitaine" vise à soutenir des initiatives et des actions de reconquête de la biodiversité et de restauration des zones humides, et concourir ainsi à l'atteinte des ambitions de la feuille de route NéoTerra et de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Objectif

Les actions proposées devront :

- Avoir un impact direct sur la biodiversité (apport d'une plus-value substantielle et mesurable, d'un gain de biodiversité) ;
- Contribuer à préserver et restaurer les fonctionnalités des zones humides.
- S'inscrire autant que possible dans la définition du concept de solutions fondées sur la nature.

L'appel à projets s'articule autour de 4 fiches spécifiques :

- Agir pour la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, des projets de territoire au service de la biodiversité ;
- Agir pour la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, une mobilisation des acteurs économiques et de la santé pour une meilleure prise en compte de la biodiversité ;
- Expérimentations, projets innovants et/ou pilotes en matière de biodiversité et de végétal d'origine local ;
- Accélérer la restauration des zones humides.

Calendrier

Fin de dépôt des dossiers (1e période) : 01/03/2027

Etude des dossiers : Mars - Avril 2027

Prise de décision : à compter de juillet 2027

Bénéficiaire

- Acteurs publics (hors départements);
- Entreprises,
- Associations (sous conditions),
- Établissements de santé

Montant

La sélection des projets et les taux d’intervention proposés seront dépendants de l’enveloppe budgétaire disponible.

Seules **les dépenses fléchées en investissement** par le porteur de projet **sont éligibles** à l’aide régionale.

Les porteurs de projets peuvent solliciter des co-financements selon les règles propres à chaque partenaire, notamment pour les frais de fonctionnement.

Des aides peuvent ainsi être sollicitées auprès des Agences de l’Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne

Critères de sélection

Les projets seront analysés au regard des critères suivants :

- La robustesse du projet (plan de financement, mobilisation de partenaires, calendrier) ;
- La qualité patrimoniale et les enjeux de restauration ou d'acquisition du site (intérêt écologique, zonages environnementaux, enjeu de préservation/restauration, menaces pour la biodiversité...) ;
- La qualité du projet (intérêt environnemental, ambitions en termes d'impacts, pérennité, protocoles scientifiques...) ;
- L'intégration locale du projet (approche globale/territoriale).

Ne sont pas recevables, les dossiers :

- Ne respectant pas le format attendu et manquant de clarté ou de précisions ;
- Soumis hors délais, ou demeurant incomplets au-delà de la date limite de dépôt ;
- Pour lesquels les dépenses ont été engagées avant la date de réception du projet ;
- Pour lesquels les actions proposées relèvent d’obligations réglementaires ;
- Bénéficiant déjà d’une aide régionale pour les mêmes dépenses.

Comment faire ma demande ?

Pour les projets spécifiques **à la biodiversité** :
Le dossier de candidature, constitué du formulaire et des pièces jointes, est à adresser par mail à ***biodiversite@nouvelle-aquitaine.fr***

Pour les projets spécifiques **aux zones humides** :
Le dossier de candidature, constitué du formulaire et des pièces jointes, est à adresser par mail à ***eau@nouvelle-aquitaine.fr***

Pour les dossiers susceptibles de bénéficier d'une aide des Agences de l'eau, une demande devra être déposée simultanément sur leur plateforme respective :
• AE Adour Garonne : https://rivage.eau-adour-garonne.fr/appli/
• AE Loire Bretagne : https://rivage.eau-loire-bretagne.fr/appli/

Correspondants

- **Direction de l'environnement**

  Service Biodiversité

  05 57 57 55 55

- **Direction de l'environnement**

  Service Eau

  05 55 45 00 61